

L'open 2012 de Villepreux a marché



LETTRES PATENTES
DU ROI,
PORTANT établissement d'un Marché à Villepreux.
 Données à Versailles au mois d'Avril 1785.
Registrées en Parlement le dix Mai mil sept cent quatre-vingt-cinq.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir; SALUT. Le feu Roi ayant acquis du sieur Menard de Chouzy, à titre d'échange, la Terre & Seigneurie de Villepreux, distante de Versailles de deux lieues, Nous avons jugé qu'il étoit nécessaire, pour l'approvisionnement de cette Ville, où Nous faisons notre séjour ordinaire, d'y établir dans ce Bourg un Marché, pour se tenir tous les mercredis de chaque semaine. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons ordonné, & par ces présentes signées de notre main, ordonnons qu'il sera établi audit Villepreux un Marché par chaque semaine de l'année, qui se tiendra le mercredi de chaque semaine, & qu'il sera perçu audit Villepreux, les jours du Marché, les droits exprimés dans le tarif ci-annexé,

à la charge de se conformer aux Réglemens de Police concernant les autres Marchés établis dans les environs. Si DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder, observer & exécuter selon leur forme & teneur : CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. DONNÉ à Versailles au mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-cinq, & de notre regne le onzieme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi, LE B.^{ON} DE BRETEUIL. *Visa*, HUE DE MIROMENIL. Vu au Conseil, DE CALONNE. Et scellées du grand sceau de cire jaune.

Registrées, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle assemblées, le dix Mai mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Signé DUFRANC.

ÉTAT & TARIF des Droits qui seront perçus au Marché de Villepreux.

1°. Pour le mesurage de chaque setier de grain, soit bled, avoine, orge, pois, vesse & autres, deux sols, ci. 2^s 4

2°. Pour chaque somme de cheval ou autres bestiaux chargés de beurre, fromage, œufs ou autres denrées & herbages, un sol, ci. 1 "

3°. Par chaque Mercier, Drapier, Cordonnier, ou autres gens de métier vendant & étalant, un sol, ci. 1 "

4°. Pour chaque panier apporté par homme ou par femme, sans charrette ni chevaux, six deniers, ci. " 6

5°. Pour toutes autres marchandises, soit étain, fer, laine, bœufs, suif, cuirs ou autres denrées sujettes au poids, vendues audit Marché, sera payé trois sols six deniers par cent pefant, ci. 3 6

6°. Pour chaque charrette chargée de fruits & autres denrées, deux sols, ci. 2 "

FAIT & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Versailles le trente Avril mil sept cent quatre-vingt-cinq.
Signé LE B.^{ON} DE BRETEUIL.

Registré, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle assemblées, le dix Mai mil sept cent quatre-vingt-cinq.
Signé DUFRANC.

À PARIS, chez P. G. SIMON, & N. H. NYON, Imp. du Parl., rue Mignon, 1785.

Voici pourquoi plus de deux cents après, le marché est organisé le mercredi à Villepreux.

Mon chéri, mon Roi, il n'y a pas de passé, il n'y a pas de futur. Dis-le-toi, il y a un présent jusqu'au bout, tout est présent ; sois présent. Sois présent.
Eugène Ionesco, Le Roi se meurt

Retour au présent et place au jeu, au Roi et au fou de Villepreux ou d'ailleurs ...



Lettres patentes... portant établissement d'un marché à Villepreux...
 Registrées en Parlement le 10 mai 1785.

Arrêts sur position :



Les Noirs hésitent entre ... Ce7 et Fe7
Votre choix et la justification.



Les Blancs jouent et gagnent
Roi au centre : partie perdue



Les blancs conservent l'équilibre par ...



Les Noirs jouent et gagnent



Les Blancs jouent et gagnent



Les Blancs jouent et gagnent

Ainsi après deux jours et cinq rondes, cinq lauréats sont récompensés de leurs efforts dont le premier prix de 120 €.

Remerciements à l'organisateur et au club de Villepreux pour la mise à disposition de la salle de club. Les joueurs apprécient le calme du club et la proximité de la boulangerie.

"Magny-les-Hameaux" Villepreux 2012

Grille Américaine

Place	Nom	Elo	Cat.	Fédération	Ligue	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Pts	Sol.	Cum.	Per.	FFE
1	DAGONIA Steve	1932	Sen	FRA	IDF	+8N	=3B	=6N	+4B	+7N	4	12,5	11,5	1913	
2	KIRSZENBERG Marc	2171	Sen	FRA	IDF	+4N	-6B	+7N	+8B	+3B	4	12,5	11	1913	
3	LEVESQUE Thomas	2044	Sen	FRA	HNO	>14B	=1N	+5B	+6B	-2N	3,5	14,75	11	2002	1998
4	BARTHERE Gilles	1628	Vet	FRA	IDF	-2B	+5N	+10B	-1N	+9N	3	13	8	1771	
5	JANGWA Valentin	1770	Sen	FRA	IDF	+7N	-4B	-3N	+9B	+6N	3	11,5	8	1742	1742
6	KAMBRATH Linda	1755	Cad	FRA	IDF	+10B	+2N	=1B	-3N	-5B	2,5	15	10,5	1811	1888
7	BOITEL Leo	1445	Ben	FRA	IDF	-5B	+9N	-2B	+10N	-1B	2	13	6	1627	
8	POMMIER Eugène	1495	Vet	FRA	IDF	-1B	-10N	+12B	-2N	+11B	2	13	4	1525	
9	DENIAU Tristan	1480	Ben	FRA	IDF	-13N	-7B	+11N	-5N	-4B	1	13	3	1373	1356
10	GOURRET Gaël	1140	Cad	FRA	IDF	-6N	+8B	-4N	-7B	-12N	1	11,5	4	1302	
11	MUTZEL Joseph	1355	Vet	FRA	IDF			-9B	+12N	-8N	1	5	2	N.C.	
12	MUTZEL Annabelle	1389	Pup	FRA	IDF			-8N	-11B	+10B	1	5	1	N.C.	
13	PLANTET Marc	1869	Sen	FRA	IDF	+9B					1	1	5	N.C.	
14	DUREZ Gérard	1569	Sen	FRA	IDF	<3N					0	1,5	0	N.C.	

